

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE LA POSSESSION
EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
AFFAIRE N°12/MARS/2015

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 39**

SEANCE DU 04 MARS 2015

NOTA :

Le Maire certifie que :

- la convocation a été adressée le :
26 février 2015
 - le compte rendu du Conseil municipal
a été affiché en Mairie le
09 mars 2015
- Le Maire

L'an deux mille quinze le quatre mars
à dix-sept heures vingt s'est réuni en
séance ordinaire le Conseil municipal de
La Possession sous la présidence de
Madame Vanessa MIRANVILLE, Maire

Vanessa MIRANVILLE



ÉTAIENT PRÉSENTS :

Vanessa MIRANVILLE - Robert TUCO - Marie Françoise LAMBERT - Hubert GILLES - Michèle MILHAU - Jacqueline LAURET - Pascal PARISSSE - Jean Christophe ESPERANCE - Denise FLACONEL (affaires n°04 à 14 et 18) - Thierry BEAUVAL - Jérôme BOURDELAS - Sophie VAYABOURY - Didier FONTAINE (affaires n°04 à 18) - Jocelyne DALELE (affaires n°04 à 18) - Jean Marc VISNELDA - Marie Claire DAMOUR - Jean Luc BILLAUD - Daniel FONTAINE - Edith LO PAT - Fred JULENON - Christophe DAMBREVILLE (affaires n°04 à 05 et 07 à 18) – Simone CASAS - Anne Cécile GRONDIN (n°02 à 18) Eve LECHAT - Anaïs HERON – Erick FONTAINE - Jérémie BORDIER - Thérèse RICA

ÉTAIENT ABSENTS :

Denise FLACONEL (affaires n°01 à 03 et 15 à 17) - Jocelyne DALELE (affaires n°01 à 03) - Christophe DAMBREVILLE (affaires n°01 à 03 et 06) - Anne Cécile GRONDIN (affaire n°01) – Laurent BRENNUS - Jocelyn DE LAVERGNE – Marie Andrée LACROIX FAVEUR – Jean François DELIRON – Anne Flore DEVEAUX - Philippe ROBERT

ÉTAIENT REPRÉSENTES :

Camille BOMART (procuration à Jean-Marc VISNELDA) – Didier FONTAINE (affaires n°01 à 03) - Marie Line TARTROU (procuration à Marie-Françoise LAMBERT) - Christel VIRAPIN (procuration à Pascal PARISSSE) – Benoît CANTE (procuration à Jacqueline LAURET) – Rosaire MINATCHY (procuration à Anaïs HERON)

Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation d'un secrétaire de séance. M. Thierry BEAUVAL ayant obtenu la majorité des voix a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a déclaré accepter.
Le Conseil municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement le Président a déclaré la séance ouverte.

.....

AFFAIRE N°12 : TRAVAUX - MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE ANNEXE DE LA RIVIERE DES GALETS - PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal, que par délibération du 21 juin 2014 affaire n°42, la collectivité a sollicité l'aide de l'Etat pour la réalisation des travaux nécessaires à la mise en conformité relative à l'accueil du public de la Mairie annexe de la Rivière des Galets.

La Mairie annexe actuelle n'est pas accessible dans l'ensemble de ses bureaux aux personnes à mobilité réduite (PMR). Compte tenu de la hauteur de construction de l'établissement, la Ville a opté pour la création d'une rampe « PMR » en périphérie de la Mairie annexe.

Les travaux comprennent tous les postes d'infrastructures et de superstructures ainsi que les signalisations horizontales et verticales.

Le coût prévisionnel HT est de 45 320, 00 € (Quarante-cinq mille trois cent vingt euros) et comprennent :

DESIGNATION DES OUVRAGES	Montant HT
TRAVAUX PREPARATOIRES	12 300,00 €
TRAVAUX DE GROS OEUVRES (réaménagement de l'entrée et réalisation d'une rampe PMR)	11 690,00 €
EQUIPEMENTS ET SIGNALISATIONS (gardes corps, main courante, aménagement des ouvrants pour mise aux normes PMR, dalles pododactiles)	21 330,00 €
TOTAL TRAVAUX	45 320,00 €

Par courrier du 26 novembre 2014, le Préfet de La Réunion a notifié à la commune une subvention Travaux Divers d'Intérêt Local (TDIL) de 15 000.00 € H.T.

Les subventions pour divers travaux d'intérêt local font parties du programme 122 «Concours spécifiques et administrations » au titre des crédits répartis par la commission des finances du Sénat ou de l'Assemblée Nationale.

Le plan de financement définitif se présente comme suit :

	MONTANT HT TOTAL	TVA	MONTANT TTC	ETAT (RESERVE PARLEMENTAIRE)	PART COMMUNALE HT + TVA
TRAVAUX	45 320,00 €	3 852,20 €	49 172,20 €	15 000,00 €	34 172,20 €
TOTAL	45 320,00 €	3 852,20 €	49 172,20 €	15 000,00 €	34 172,20 €

En conséquence,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le plan de financement proposé ;
- Suite à l'avis de la commission Aménagement et Développement du Territoire réunie le mercredi 25 février 2015 ;

Le Conseil municipal,

après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **approuve la réalisation des travaux et le plan de financement ci-dessus proposés ;**
- **autorise Madame le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tout acte y afférent.**

Fait et clos les jour, mois et an que dessus et ont signé après lecture les membres présents.

Le Maire



Vanessa MIRANVILLE